



# Compte-rendu

## Comité Syndical du 4 mai 2017 à 10h00

**Membres présents** : M. Francis CHARVET, Mme Thérèse COROMPT, M. Martin DAUBREE, Mme Isabelle DUGUA, M. Vincent PONCIN, M. Régis VIALLATTE

**Excusés** : Mme Lucette GIRERDON-TOURNIER

**Absents** : Mme JAUD-SONNERAT, M. Thierry KOVACS

**Date de convocation** : 27 avril 2017

**Secrétaire de séance** : M. Régis VIALLATTE

Madame Isabelle DUGUA, Présidente, ouvre la séance et constate que le quorum est respecté pour délibérer. Monsieur Régis VIALLATTE est nommé secrétaire de séance.

### I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 23 mars 2017. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### II. Rapport d'activités du SYRIPEL

En application de l'article L5211-39 du CGCT, la Présidente adressera avant le 30 septembre à chaque structure membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. De plus, en application de la convention liant le SYRIPEL à la CNR, un bilan de l'activité portuaire doit être remis chaque année. Ce bilan est constitué du compte administratif, précédemment voté le 23 mars dernier, et d'une présentation de la fréquentation du port.

La présentation s'appuie sur un diaporama structuré autour de 4 points :

#### 1. Brève présentation du SYRIPEL, présentation reprise du DOB 2017 :

Par arrêté en date du 1er juillet 2007, les Préfets du Rhône et de l'Isère ont autorisé la création d'un Syndicat Mixte qui a alors pris la dénomination de « Syndicat Rhône Isère Plaisance et Loisirs (SYRIPEL) ». Ce Syndicat regroupe en 2016 : Condrieu, la Communauté de communes du Pays Roussillonnais (CCPR) et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (Vienn'Agglo).

Il a pour objet :

- Opérations de modernisation, d'extension, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Port des ROCHES DE CONDRIEU, de la Zone de Loisirs de CONDRIEU-LES ROCHES DE CONDRIEU, ainsi que des terrains et équipements nécessaires ;
- Réalisation des études nécessaires au développement, l'évolution et l'aménagement de la zone de loisirs et du Port, ainsi que des opérations de promotion du site.

SYRIPEL

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

## a. Budget

### Compte administratif 2016 BUDGET PRINCIPAL

<b>DEPENSES</b>	<b>CA 2016</b>	CA 2015	<b>évolution / 2015</b>
Charges à caractère général	<b>28 514.48</b>	30 444.60	<b>-1 930.12</b>
Charges de personnel	<b>36 912.44</b>	38 374.70	<b>-1 462.26</b>
Autres charges gestion courante	<b>17 510.72</b>	17 444.49	<b>66.23</b>
contribution port et base	<b>198 623.29</b>	287 874.15	<b>-89 250.86</b>
amendes fiscales	<b>431.47</b>	0.00	<b>431.47</b>
Dotations aux amortissements	<b>0.00</b>	0.00	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>281 992.40</b>	374 137.94	<b>-92 145.54</b>

<b>RECETTES</b>	<b>CA 2016</b>	CA 2015	<b>évolution / 2015</b>
Dotations et participations	<b>281 368.29</b>	373 997.56	<b>-92 629.27</b>
Produits divers	<b>624.11</b>	140.38	<b>483.73</b>
<b>TOTAL</b>	<b>281 992.40</b>	374 137.94	<b>-92 145.54</b>

Les recettes du syndicat comprennent :

- Le prix des services et prestations assurées par le Syndicat
- Le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat (base de loisirs, locations du port)
- Les subventions - Le produit des dons et legs.
- Le produit des emprunts
- Toute autre ressource prévue par les lois et règlements en vigueur.

Le budget principal est équilibré par les participations des structures adhérentes. La contribution des membres au fonctionnement du syndicat s'effectue selon les règles de répartition :

- A hauteur de 70 % pour la Communauté de communes du Pays Roussillonnais ;
- A hauteur de 20 % pour la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois ;
- A hauteur de 10 % pour la commune de Condrieu.

La contribution des structures adhérentes est encaissée en totalité sur ce budget qui reverse une subvention d'équilibre aux 2 budgets annexes. Cette contribution a chuté de près de 25% entre 2015 et 2016, bien que l'avenant d'un an à la DSP pour la gestion de la base de loisirs était nettement moins favorable à la collectivité (15 000 € de redevance contre 35 000 € les années précédentes et prise en charge de dépenses par le SYRIPEL comme la tonte d'une partie des terrains délégués). Pour mémoire, la délégation de service public relative à la base de loisirs confiée à « Nautic Concept » arrivait à terme en novembre 2015. Mais aucune réponse n'étant reçue le 25 septembre 2015, date de clôture des offres, la démarche a été déclarée infructueuse. Aussi un avenant de prolongation d'un an de la DSP a été discuté avec le délégataire François NEMOZ.

De plus, des charges supplémentaires ont été spécifiques à l'année 2016 : la nouvelle DSP a ainsi nécessité un soutien juridique et une analyse économique des offres, compétences apportées en externe.

Enfin aux côtés des contributions, le budget principal reçoit les recettes issues de la location de la salle de la capitainerie. Le 3 novembre 2015, le comité syndical avait validé le règlement de la salle de réunion. Il s'est avéré que le tarif de location défini était trop élevé. Le conseil à l'unanimité a modifié le tarif le 25 février 2016, passant à 50€ le weekend et 10€ par demi-journée supplémentaire. La salle a ainsi été louée 7 fois en 2016 pour un total de 210 € TTC,

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

permettant surtout d'offrir aux plaisanciers une animation supplémentaire par la découverte d'artistes locaux.

L'actif du port a été retravaillé en profondeur sur l'année 2016. Le regroupement d'actifs désormais amortissables va permettre en 2017 d'intégrer l'amortissement de nouvelles subventions permettant l'augmentation des recettes de liées de 22 600 à 35 000 €.

### **b. Etat de la dette**

Deux emprunts ont été contractés sur le budget du Port :

- Caisse d'Epargne : 600 000€ sur 20 ans au taux de 5.40% à compter du 25/09/2012
- Crédit Agricole Sud Rhône Alpes : 1 000 000€ sur 20 ans au taux de 5.45% à partir du 25/05/2012

Deux emprunts ont été contractés sur le budget de la Base :

- Caisse d'Epargne : 300 000€ sur 20 ans au taux de 3.27% à compter du 25 juin 2011
- Caisse d'Epargne : 863 558€ sur 20 ans au taux de 4.34% à compter du 25 juillet 2007 : reprise de l'emprunt du Syndicat Rhône Giers lors du transfert des biens

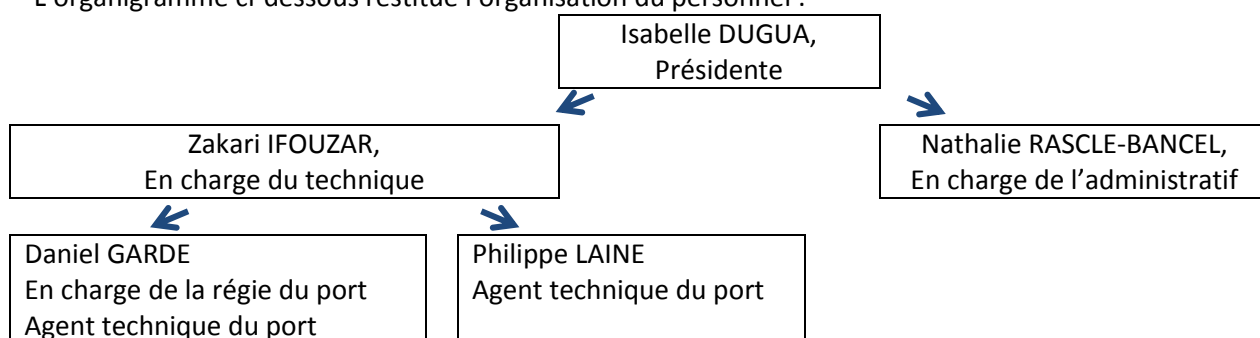
Régis VIALATTE réitère la demande de revoir les emprunts avec leur taux supérieur à 3% rapidement avant de les avoir totalement remboursés. Isabelle DUGUA confirme la nécessité d'une telle négociation mais priorise le lancement des travaux de dragage et de l'aire technique, cette négociation sera ensuite mise en place.

### **c. Personnel**

Depuis la création du Syndicat, l'effectif du personnel est resté stable, à savoir :

- 3 adjoints techniques (auparavant 1 Adjoint technique principal 2eme classe, 1 Adjoint technique 1ere classe et 1 Adjoint technique 2eme classe) (sur le budget du port)
- 1 chargée de mission à temps incomplet pour l'administratif remplacée depuis le 1er mai 2016 par 1 ingénieur principal à temps incomplet (sur le budget principal)
- Aucun personnel du SYRIPEL n'est rattaché au budget de la base.

L'organigramme ci-dessous restitue l'organisation du personnel :



S'il n'y a pas d'avantage en nature ni de prise en charge de mutuelle pour le personnel, le régime indemnitaire a été modifié le 21 décembre 2016 pour appliquer le RFISEEP aux adjoints techniques à partir de janvier 2017.

## **2. Rapport d'activités Base de loisirs**

La base de loisirs concentre les activités de détente.

### **a. La fin de la délégation de gestion confiée à la Société Nautic Concept**

Si le délégataire a remis le rapport d'exploitation de l'année 2015, il n'a pas fourni de rapport d'exploitation pour l'année 2016, ne permettant pas de reprendre la comparaison entre les exercices passés.

### **Une saison compliquée**

La fin de la DSP étant initialement prévue fin 2015, le délégataire avait anticipé la cessation d'activité, ce qui a conduit à une rupture de l'activité d'octobre 2015 à janvier 2016. Le début d'année a donc été difficile puis marqué par une reprise normale de l'activité.

Mais le 19 juin 2016, du fait des mauvaises conditions météorologiques entraînant une crue du Rhône, M. NEMOZ a préféré fermer la base de loisirs.

De plus, à partir de mi-août 2016 le restaurant a été fermé suite à la conjugaison de soucis de santé du délégataire et une démission du personnel de cuisine.

Aucune compensation financière par le SYRIPEL n'a été apportée en 2016.

Aucune commission de suivi DSP n'a eu lieu en 2016.

Suite à la réunion sécurité organisée par le délégataire sur la base de loisirs en avril, puis à la réunion sécurité organisée par la Sous-Préfecture le 4 mai, un dossier réglementaire a été constitué, il comportait : POSS actualisé par le délégataire pour la saison, arrêtés des communes concernées, règlement actualisé de la base, informations administratives de la société HMS pour le gardiennage jour et Equinoxe pour le gardiennage nuit.

### **Une nouvelle organisation du parking**

En 2016, une nouvelle organisation du parking a été mise en place, sur proposition du délégataire, à partir de son expérience acquise.

Jusqu'alors le stationnement n'était payant que les week ends, jours fériés et ponts du 1er mai au 15 septembre de 9h à 19h. En 2015, il y a ainsi eu 47 journées payantes, 46 en 2014, 47 en 2013.

En 2016 le parking de 9 h à 19h a été payant tous les jours semaine et weekend end, pour le tarif de 5 € par véhicule, donc par famille. Un abonnement a été mis en place pour ne pas pénaliser les habitués. Si l'entrée en vigueur de ce dispositif a été un peu compliquée (tags sur les pancartes d'annonce notamment), les efforts coordonnés du délégataire (recul du poste d'entrée en période de forte affluence), des élus (prise d'un arrêté provisoire de changement de sens de circulation par la commune de Condrieu), de l'Etat ont permis de valider cette organisation, reprise dans la nouvelle DSP.

### **Un entretien assumé**

En 2016, dans le cadre de l'avenant à la DSP signée avec la société Nautic concept, **le SYRIPEL a assumé sa part de l'entretien de la base de loisirs, principalement :**

- Le changement du sable de la zone de baignade soit 2 000 m3 de sable nouveau apporté
- L'entretien des aires de jeux : mise en conformité de l'aire pour les enfants en bas âge, réfection du jeu de boules...
- L'entretien des chalets
- La signalétique par la pose de nouveaux panneaux en conformité avec la réglementation sur la baignade
- Le changement des haubans sur le téléski nautique.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

## **La reprise des biens en fin de DSP**

**La fin de la DSP liant le SYRIPEL et la société Nautic Concept a entraîné la mise en liquidation de cette dernière par jugement en date du 1er décembre 2016.**

En outre, dans le contrat de la DSP, les biens de retour sont de fait la propriété du délégataire à la fin de la DSP, moyennant ou pas paiement des valeurs nettes comptables résiduelles. Les élus ont décidé à l'unanimité de ne pas payer d'indemnité pour l'intégration de ces biens de retour revenus le 30 novembre 2016, dans le respect du contrat de DSP.

Cette décision s'est appuyée sur l'évaluation de l'ensemble des biens de retour qui doivent être remis en état de fonctionnement. Cette évaluation avait alors fait apparaître un besoin de réhabilitation de l'aire de jeux pour un montant de 14 020,48 € TTC, besoin établi par CERES dans son contrôle réalisé le 18 juillet 2016, un suivi de l'ensemble de la serrurerie, une expertise nécessaire sur l'installation électrique. Ces seuls trois points entraînaient un coût de 16 607,98€ TTC, bien supérieur à la valeur nette comptable des biens de retour de la société Nautic Concept. De plus, parmi les biens qui auraient dû être retournés au SYRIPEL figurait un trafic que M. NEMOZ a vendu suite à sa mise au rebut, sans en référer au délégant, ce qui est contraire au contrat DSP.

Enfin cette évaluation s'appuie sur l'avis de notre nouveau délégataire auquel le SYRIPEL a remis l'ensemble des biens le 1er décembre 2016, tout en en gardant l'entière propriété. De ce fait un inventaire a été fait entre les deux parties, inventaire voté le 21 décembre 2016. Parmi les biens de retour affichant une valeur nette comptable dans les comptes de la société Nautic Concept, plusieurs sont inutilisables par le nouveau délégataire.

### **b. Une nouvelle DSP à compter du 1er décembre 2016**

Jusqu'à la création du SYRIPEL le 28 juin 2007, la compétence relative à la gestion de base de loisirs de Condrieu-Les Roches était celle du Syndicat Rhône Gier. Ce syndicat avait lui-même procédé à la passation d'une délégation de service public pour l'exploitation des équipements nouvellement créés. Le premier contrat en date du 15 mai 2007 avait été passé pour une durée d'un an et celui en date du 16 mai 2008 pour 7 saisons et a été prolongé d'un an, jusqu'au 30 novembre 2016.

Devant les impératifs de rentabilité et d'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux, le choix d'externaliser l'exécution de ce service semble être un gage de pérennité financière. KPMG a estimé un chiffre d'affaires structurel sur l'ensemble de la durée du contrat de 4531k€HT. KPMG identifie sur l'ensemble de la durée du contrat, un avantage en nature accordé par le SYRIPEL évalué à 588k€. Selon ces conditions, la valeur du contrat s'élève donc à 5119k€.

## **Le choix du délégataire pour la nouvelle DSP**

L'objet de cette délégation est la gestion d'un ensemble comprenant la surveillance d'une baignade, une plage, un téléski-nautique, un parking, des aires de jeux, de pique-nique, un parc résidentiel de loisirs de dix chalets en bois et la surveillance générale. Le gestionnaire privé à qui confier la base de loisirs pour 6 ans, jusqu'au 30 novembre 2022, doit en assumer la gestion, son exploitation technique, administrative, financière et commerciale, sa promotion commerciale. Il doit aussi veiller à son entretien et à la sécurité des usagers de la base de loisirs, surtout de la baignade surveillée en juillet et août. Sa responsabilité est donc grande, il fallait trouver le gestionnaire capable d'investir la base de loisirs, d'apporter son dynamisme tout en assumant la volonté des élus d'une baignade gratuite, d'un accès gratuit pour les piétons, vélos à cet espace de loisirs et de détente familiale.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

### **Voici les principales étapes de la démarche suivie par les élus :**

- Consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui a remis un avis favorable sur le principe de la délégation de service public le 18 mai 2016
- Consultation du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère qui a remis un avis favorable sur ce même principe le 8 juillet 2016
- Publication de la consultation sur marches securises.fr, sur marches-espace.com et dans la semaine d'espace tourisme et loisirs
- Examen des offres et rencontres à deux reprises de chacun des deux candidats par la commission de délégation de service public le 31 août, les 8, 21, 22 septembre
- Etablissement le 4 octobre 2016 d'un rapport puis d'un avis par la commission de délégation de service public
- Négociations par la présidente du SYRIPEL le 27 octobre 2016.
- Choix du délégataire le 15 novembre 2016.

**Le projet porté par la société Teleski Nautique Corporation et soutenu par la Fédération française du ski nautique, a conquis à l'unanimité les élus** de la Commission de délégation tant par sa qualité financière que par sa qualité technique.

Précisément, sur le plan financier, l'offre de Téléski Nautique Corporation coûterait pour la collectivité 5 fois moins que l'offre de l'autre candidat. En effet son offre ne sollicite pas de contribution financière du SYRIPEL (contre 108 à 152 K€ pour l'autre candidat, selon la réalisation ou non du développement du Parc Résidentiel de Loisirs).

Quant au contenu du projet de développement, il rejoint la vision des élus quant aux moteurs de la base de loisirs : le téléski et la baignade. L'offre de la société Téléski Nautique Corporation est centrée sur le téléski avec un restaurant ouvert au même rythme que le téléski, une offre de restauration légère, une carte moins variée que la carte actuelle et moins gastronomique mais plus festive, renforçant l'esprit guinguette au bord de l'eau, souhaité par les élus. Cette restauration visera deux clientèles : les familles avec une offre snack et les skieurs avec une offre plancha. Or ces deux clientèles apparaissent principales pour le SYRIPEL.

S'agissant des activités accessoires, la société Téléski Nautique Corporation souhaite faire vivre la base par des événements et la mise en place d'activités familiales nouvelles tout au long des 6 ans du nouveau contrat : mini-golf, waterjump, jeux de sol, nouveaux modules de ski nautique sont prévus. Conformément aux attentes du SYRIPEL, le projet de Téléski Nautique Corporation exprime ainsi une volonté manifeste de répondre aux attentes de la clientèle familiale et de conjuguer équitablement les activités marchandes et non marchandes, pour les plagistes et pour les skieurs.

Le 15 novembre 2016, les élus du Comité Syndical ont choisi à l'unanimité l'entreprise Teleski Nautique Corporation comme délégataire du service public de gestion et d'exploitation de la base de loisirs Condrieu-Les Roche, et lors de la même séance ont finalisé le projet de contrat. Ce contrat a alors pu être signé par les deux parties le 30 novembre 2016.

### **Le changement**

En application du contrat de DSP, l'annexe 1 est constituée **d'un inventaire établi conjointement par le délégataire et le délégant** puis délibéré par le Comité syndical. Cet inventaire a été réalisé en deux temps : le 1er et le 15 décembre 2016.

Le SYRIPEL avait pour l'essentiel remis un PRL équipé, un téléski, deux modules de téléski, des bâtiments (restaurant, guinguette, poste de secours), un site naturel. Puis le SYRIPEL avait enrichi la base de gyropodes, d'un chemin de lumière...

L'inventaire réalisé en décembre 2016 avec le nouveau délégataire, dénombre des bâtiments désormais globalement bien équipés (cuisine, bar, local MNS, matériel...).

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

En 2017, l'état des lieux a été réalisé et le SYRIPEL a poursuivi son travail de réalisation de devis, les experts ont rendu leurs rapports. En comité syndical du 9 mars 2017, a été examiné un montant global de travaux de 43 938.25 € pour compenser l'état d'entretien général de la base.

### **3. Rapport d'activités Port**

Longtemps géré par la Commune des Roches de Condrieu, cet équipement est désormais géré par le SYRIPEL. Le Port comprend 5 pontons soit 207 places ;

- Ponton A 37 places : 32 places pour 5 à 12 m et 5 places de plus de 18 mètres.
- Ponton C 24 places 14 à 16 m
- Ponton D 42 places 12 à 14 m
- Ponton E 46 places 10 à 12 m
- Ponton F 51 places 4 à 10 m
- Digue : 6 places plus de 15 m.

14 places sont réservées spécifiquement à la clientèle de passage mais d'autres anneaux sont utilisés, si nécessaires. Ainsi, il n'y a pas de refus d'accueil par manque de place.

Pour tirer son épingle du jeu parmi les ports fluviaux, le SYRIPEL joue depuis plusieurs années le développement d'un accueil de qualité. A côté du projet de rénovation du port, la capitainerie poursuit son accueil des bateaux à flot et à sec.

A l'automne 2016, les élus ont dissocié les chantiers de l'aire technique et de dragage, deux marchés ont été lancés.

#### **a. L'aire de carénage**

**Le premier chantier concerne la réalisation d'une aire de carénage**, mieux organisée que l'aire technique actuelle, pour accueillir plus de bateaux (25 places sont désormais prévues, soit 9 de plus que dans le projet précédent) dans des conditions plus sûres pour les plaisanciers (équipements rince-œil en cas de projection, portail automatisé, barrière fermant totalement la zone...) et plus sûres pour l'environnement. Ainsi les eaux de la plateforme seront collectées, filtrées, puis rejetées dans le Rhône. La centrale de filtration sera installée sur l'emprise de l'aire technique, équipée d'un bassin de stockage pour traiter les eaux de lavage de bateaux et les eaux de ruissellement des 20 premières minutes d'une pluie décennale. L'eau sera canalisée par des bordures placées sur la périphérie de l'aire conformément aux nouvelles exigences environnementales.

Des bornes de services fournissant l'eau et l'électricité seront situées entre les places de stationnement des bateaux. L'eau fournie par ces bornes proviendra du Rhône grâce à un système de pompage.

Automne 2016, le dossier a été modifié avec le maître d'œuvre car celui-ci n'avait pas intégré totalement les discussions (demande de deux rince-œil, éclairage doubles poteaux au fond de l'aire pour éclairer une partie du parc à bateaux...) et surtout n'avait pas modifié le projet depuis l'abandon du travel-lift. Or ce travel-lift, qui était proposé par la CNR pour sortir de très gros bateaux, nécessitait un vide très important au centre de la zone de carénage. L'abandon du travel-lift entraînait un nouveau dessin de l'occupation de l'aire, ce dessin a été obtenu le 12 octobre : le maître d'œuvre a confirmé la proposition du SYRIPEL passant de 15 à 25 places, avec un surcoût : une borne supplémentaire eau-électricité.

De plus, l'aire sera entièrement clôturée : l'emplacement de la deuxième péniche était jusqu'à présent accessible depuis l'aire, désormais il sera réintégré dans le port, sans accès via l'aire.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

Le surcout du déplacement de la terre, de la clôture complète, de l'automatisation réelle des portails, des 9 places de plus, des doubles-poteaux du fond... entraîne une réévaluation de l'estimatif de 2015. Au total l'estimatif de ce surcout était de 7 000 € HT, rapidement amortissable avec les places supplémentaires.

L'appel d'offres a été clôturé le 28 novembre 2016. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 décembre 2016 pour procéder à l'ouverture des plis, puis le 15 décembre pour procéder à l'analyse des offres, aidée en cela par le maître d'œuvre 3D ingénierie.

La commission a constaté que 4 candidats pour le lot 1 : SAS CHEVAL Frères ; BUFFIN TP/Molina/Guillaud TP/ Eurovia ; COLAS Rhône-Alpes Auvergne ; ROGER Martin pouvaient être considérés, eu égard à la composition de leur dossier et au respect des critères fixés par l'avis de publicité, comme ayant rendu une offre complète. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose au comité syndical de retenir : pour le lot 1 VRD, l'offre de Colas Rhône-Alpes Auvergne, 1ère dans le classement des offres pour un montant de 512 338,00 € HT.

A la date du 28 novembre, date limite de présentation des offres, la commission a constaté que 1 candidat pour le lot 2 : BUFFIN TP, pouvait être considéré, eu égard à la composition de son dossier et au respect des critères fixés par l'avis de publicité, comme ayant rendu une offre complète. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose au comité syndical de retenir pour le lot 2 Centrale de traitement, l'offre de Buffin TP, 1ère dans le classement des offres pour un montant de 100 750,00 € HT.

Des bateaux en travaux ou en stockage sur l'aire, vont devoir être déplacés par leur propriétaire avant le démarrage du chantier tout début 2017, ils en ont été avertis directement fin 2016. Si les deux marchés de dragage et de l'aire de carénage ont été dissociés, c'est pour être surs de l'aboutissement de l'aire technique dans les délais fixés initialement, le dragage prenant (encore) du retard.

## **b. Le dragage**

**Le deuxième chantier, celui du dragage n'a pas pu malheureusement aboutir dans les mêmes délais.**

Depuis sa création en 1983, le port s'est envasé. Il a donc besoin depuis une dizaine d'années d'un curage des sédiments en excès dans le but de retrouver du tirant d'eau. Afin de préparer cette opération, le SYRIPEL a déposé plusieurs dossiers, n'ayant pas abouti. En 2014, nouvellement élue, la Présidente a repris le dossier avec bon espoir, après concertation avec la DREAL et la CNR, de l'aboutissement d'ici décembre 2016 du dossier d'exécution au titre du code de l'énergie.

Sur cette année, des compléments de carottage ont d'ailleurs été réalisés sur le port ainsi que sur le Rhône. Depuis le rendu par SAGE Environnement en avril et les prélèvements complémentaires rendus le 1er juin 2016, le SYRIPEL sait que 17 620 m<sup>3</sup> de sédiments « sains » doivent être extraits du port et pourront être rejetés dans le Rhône et 1 360 m<sup>3</sup> doivent être extraits du bassin puis traités à terre car pollués aux PCB. Cette pollution, si elle reste enfouie, ne pose pas de problème particulier, mais les sédiments pollués une fois extraits ne doivent en aucun cas être rejetés à l'eau. Le chiffrage estimatif du dragage a alors été ré-estimé à 432 000 € HT hors immobilisation, le seul coût de traitement des sédiments avec PCB étant évalué autour de 100 000 € HT. Pour rappel, l'estimation initiale globale était de 180 000 € HT.

Parallèlement cet été 2016, deux procédures ont été poursuivies : un dossier d'exécution au titre de l'article L5211-1 du code de l'énergie et une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact. Le service Connaissance, information, développement

SYRIPEL

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)



durable et autorité environnementale de la DREAL a indiqué par courrier en date du 15 septembre 2016 qu'il ne poursuivait pas l'analyse du dossier dans le cadre de la procédure « au cas par cas » au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement. En l'état de la réglementation actuellement en vigueur, cette procédure était bouclée.

Par contre, dans le cadre de la demande de dossier d'exécution, la DREAL indiquait le 3 octobre 2016 le besoin de compléments d'information et conseillait la réalisation d'une enquête publique, tout en précisant que « la rédaction de l'article R123-1 du code de l'environnement permettrait d'envisager une dispense ». Les travaux se trouveraient donc décalés sur septembre 2017. Les conclusions de la DREAL à l'automne 2016 se résumaient ainsi : une étude d'impact est nécessaire, celle faite répond à cette demande ; une enquête publique est nécessaire mais non obligatoire réglementairement, elle serait à conduire au premier semestre 2017 ; des compléments seront demandés par la DREAL mais ne l'ont pas encore été. Les travaux pourraient au mieux démarrer en septembre 2017.

Ne perdant pas de vue l'objectif de retrouver du tirant d'eau, les élus ont néanmoins poursuivi la procédure d'appel d'offres lancé le 6 octobre 2016, tout en lançant auprès du Préfet de l'Isère deux démarches. La première a consisté en la demande d'une dispense de l'enquête publique, non obligatoire. La deuxième a demandé l'application de l'article R214-44 du code de l'environnement. En effet, au fil de la dizaine d'années de démarches, les travaux sont passés d'importants pour l'économie du port à désormais urgents. Comme indiqué par courrier en date du 3 novembre, le souci majeur des élus était la situation des bateaux et grosses unités qui résident au port. Le règlement intérieur du port, visé par la Sous-Préfecture de Vienne, précise que tout bateau doit être en capacité de se déplacer. Or les bateaux de grosse unité situés en fond de bassin ne disposaient en 2016 plus que d'un tirant d'eau d'environ 80 cm et en période de marnage les péniches se posaient au fond. En cas d'accident ou de problème majeur sur le port, ces bateaux ne sont plus en capacité de se déplacer. Il ne s'agit pas de plaisanciers passagers mais de résidents à l'année, dont certains ont des enfants. La même situation se retrouve pour des voiliers dont le tirant d'eau dépasse le 1,50 m, 7 sont actuellement d'ores et déjà en difficulté en cas de force majeure. C'est pourquoi, la Présidente a informé le Préfet de la nécessité de lancer les travaux non de la totalité du dragage mais ceux précisés dans le porter à connaissance réalisé aux frais du SYRIPEL. Ces travaux sont limités au secteur concerné par les péniches habitées du bord de digue et à la hauteur de 1 m afin de sortir du port, en cas de danger.

L'idée fin 2016 était de réaliser les travaux en deux temps :

- Une première étape pour le chenal d'accès jusqu'à la digue incluse, les sédiments concernés tous « sains » rejetés au Rhône,
- À l'automne prochain le reste des sédiments dont une partie traitée à terre.

La date limite de réception des offres avait été fixée par le règlement de consultation au 8 novembre 2016 à 14 heures. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 décembre 2016 pour procéder à l'ouverture des plis.

**En janvier 2017**, une rencontre avec la DREAL a permis de mieux préciser les attendus. Le dragage des sédiments sains est conséquent quantitativement mais répond globalement aux attentes de la DREAL, sous couvert d'une meilleure prise en compte de la période de reproduction des brochets et de la bouvière, de précision dans la mise en œuvre de la protection des fonds enherbés par des espaces importantes.... Surtout le traitement proposé par le SYRIPEL pour les sédiments contaminés aux PCB ne convenait pas à la DREAL car s'il participerait bien à l'amélioration de l'état du port dans son ensemble à l'issue du dragage, et si à l'endroit spécifique de la zone repérée contaminée l'état prévisionnel serait similaire à celui du fleuve

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

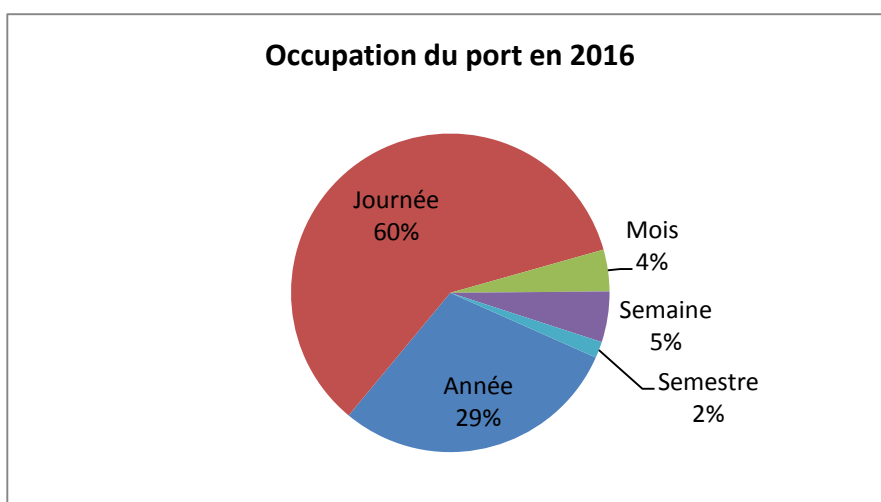
SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

Rhône dans son lit majeur, la solution ne garantirait pas le maintien de l'état du milieu environnemental à l'issue des travaux, à l'endroit précis de la zone repérée contaminée. Il a alors été proposé de dissocier le dragage des sédiments sains du dragage des sédiments aux PCB (1 360 m3) qui seraient traités lors d'une campagne dans le futur, lorsque les études complémentaires nécessaires fourniront une réponse scientifiquement satisfaisante. Cette approche et les compléments apportés permettent d'envisager le passage en CODERST le 13 avril 2017, pour des travaux de dragage des sédiments sains en deux phases : avant l'été (extra-travaux d'urgence) et à l'automne pour le global. Le marché est relancé pour les travaux avant l'été.

### c. Maintien des escales en 2016

En 2016, le port a accueilli 661 bateaux dont 194 pour un contrat d'une année. Sur ces 194 bateaux, 186 ont occupé une place à l'eau et 8 étaient au parc à bateaux. Sur les 186 bateaux à flot, une trentaine abritent des résidents.



11 autres bateaux ont été accueillis au semestre. Enfin 456 bateaux ont pris une place à la journée, à la semaine ou au mois, ce sont ces catégories de bateaux qui, selon le règlement intérieur du port, constituent les bateaux de passage.

**L'année 2016 a connu un tassement de la fréquentation** du port en nombre de bateaux de passage (456), heureusement endigué par **une très forte augmentation du nombre de nuitées, au-delà de la saison estivale**. Les séjours ont duré en moyenne 3,75 jours, contre 2,30 jours en 2015.

En outre le nombre de bateaux abritant des **personnes résidentes est en augmentation** (près d'une trentaine désormais).

La météo du printemps, les grèves aux écluses et la crue de juin ont certainement découragé les plaisanciers à naviguer sur le Rhône mais lorsqu'ils atteignaient notre port, ils s'y abritaient.

### NOMBRE DE BATEAUX DE PASSAGE

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
<b>2015</b>	0	1	2	22	59	97	124	128	62	22	10	1	<b>528</b>
<b>2016</b>	3	0	2	17	56	60	104	116	68	19	6	5	<b>456</b>

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

Escale au port	2016
Bateaux de passages	456
Nuitées	1 712
Durée moyenne des escales	3.75 jours

Le dragage nécessitera le déplacement des bateaux, au fur et à mesure de l'avancée des engins de chantier. Le personnel de la capitainerie avertira les plaisanciers en temps et heure. Ces travaux obligent la capitainerie à ne pas allouer certains emplacements afin de disposer des places pour les mouvements de bateaux.

Une forte augmentation sur l'avant et l'arrière-saison du nombre de nuitées a permis une véritable explosion du nombre de nuitées, renforçant l'amélioration connue en 2015. Ainsi par rapport à 2014, l'augmentation est de 157 %. Une tendance confirmée aussi en termes de nuitées.

Les bateaux les plus fréquemment reçus au port restent les petits bateaux jusqu'à 12 mètres. Cette fréquentation est représentative des bateaux présents sur le fleuve. C'est pourquoi la catégorie de bateaux la plus importante au port est les vedettes. Le nombre de voiliers pourrait être plus important mais l'envasement du port a entraîné des refus d'accueil de voiliers. En effet, à taille équivalente, un voilier a une quille plus profonde, entraînant un besoin de tirant d'eau plus important qu'un bateau à moteur.

Comme l'an dernier, si les bateaux français sont nombreux, plus de 20 nationalités participent à la vie du port. Les étrangers achètent fréquemment un bateau à leur arrivée en France, naviguent un ou deux ans puis revendent leur bateau en quittant le pays. En 2016, la présence de suisses a été particulièrement importante.

#### **d. Les services proposés par le Port**

L'activité du port est aussi riche des services proposés aux plaisanciers.

##### Rappel des services :

- Aire de Carénage avec eau et électricité
- Container pour huile à vidange
- Container à batterie
- Benne à déchets sur la zone de carénage
- Sanitaires (Douches – Toilettes)
- Laverie
- Station de Carburant (GO – SUPER)
- Rampe de mise à l'eau
- Wifi

Les plaisanciers sont globalement très satisfaits des services proposés, de l'accueil et de l'ambiance.

- Capitainerie proche du ponton d'accueil dont la façade a été rafraîchie fin 2015
- Affichage chaque jour de la météo pour les plaisanciers de passage
- Parking de 44 places
- Possibilité de paiement en carte bleu
- Horaires d'ouverture 7j / 7j durant la saison été de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 21h00
- Samedi / Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 21h00
- Saison hiver ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Mise à disposition des horaires de trains de la gare situé à 500 mètres du Port.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

Les berges du Port des Roches de Condrieu sont déclarées en zone C (zone de sécurité) ce qui signifie qu'il n'y a aucun risque d'inondation sur ces terrains.

L'année 2016 a vu la poursuite de ces efforts ; par exemple, soucieuse d'améliorer la réception du hot spot wifi sur le port, la capitainerie a changé les antennes pour offrir une meilleure connexion aux plaisanciers.

**Dans un souci de sécurité des personnes**, la capitainerie a demandé **l'intervention du SDIS du Rhône** sur le port après alerte d'un nid de frelons. C'est à proximité de la péniche de Mme et Mr DEVESON résidant sur le port de plaisance, que les pompiers du Rhône sont intervenus pour détruire le nid situé à l'entrée de leur bateau, une opération qui s'est déroulée avec succès permettant à notre couple âgé de sortir en toute sécurité.

### **Un scénario de lutte contre une pollution a eu lieu cet automne sur le port de plaisance par le SDIS 38**

3 jours ont été consacrés à des exercices de lutte contre une pollution aux hydrocarbures sur le site du port des Roches de Condrieu. Bien sûr cette pollution n'a pas eu lieu, mais pour mieux s'assurer les gestes les plus opérationnels en cas de pollution, les personnels sapeurs-pompiers spécialisés en risque chimique ont conduit cette formation continue, avec mise en œuvre de barrages flottants et de moyens de récupération.

15 stagiaires, 2 formateurs avec 2 véhicules dédiés au risque de pollution et un bateau de reconnaissance étaient ainsi sur le site.

Le scénario s'est déroulé derrière le bateau CORINA, vedette de 20 mètres. Les élus renouvellent leurs remerciements au propriétaire pour avoir accepté que ces opérations puissent se faire à proximité de son bateau. Il s'agissait d'une pseudo-alerte sur le réservoir avec une fuite de 600l, formant une importante nappe d'hydrocarbures.

L'objectif était de stopper la propagation de la nappe pour protéger le port, le Rhône et la base de loisirs.

### **Enfin, des animations conviviales ont eu lieu comme chaque année.**

Divers artistes ont ainsi présenté leur savoir-faire dans la salle de la capitainerie, tels le peintre rochelais André MASELLI du 27 au 31 juillet.

C'est avec une vigilance renforcée, en collaboration avec la gendarmerie et la sous-préfecture, que le festival CINEFIL s'est déroulé au quai de la paillasse sur deux soirées, les 27 et 28 juillet 2016, avec une moyenne de 300 spectateurs.

Comme l'an dernier, un zoom est réalisé sur quelques services :

#### **La laverie**

Le service de laverie consistait en la mise à disposition d'une machine à laver et d'un sèche-linge par une société. Ce fonctionnement mis en place du temps où la mairie gérait le port a permis longtemps un tarif très attractif pour les plaisanciers, mais ce fonctionnement a trouvé ses limites en 2016. Le trop faible nombre de jetons mis à disposition par la société gérant la laverie a entraîné une pénurie, gênant dès l'automne l'utilisation des deux machines par les plaisanciers.

L'expérience a démontré que le système de mise en dépôt de matériel de laverie par un privé n'était plus attractif du fait d'une recette annuelle faible. De plus, le risque de vandalisme d'un monnayeur attaché aux machines a paru trop élevé.

Aussi, les élus ont décidé d'une gestion directe par le SYRIPEL de ce service. Ils ont alors procédé en trois temps :

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

- La mise en place d'un contrat de location de matériel au SYRIPEL avec prise en charge de la prestation via la régie de la capitainerie. Après mise en concurrence, c'est la société Menadis qui a été retenue à l'unanimité le 21 décembre 2016,
- La mise à plat de la régie du port, créée initialement par la commune, afin de permettre l'encaissement de la prestation laverie,
- Le rafraîchissement du local de laverie, avant installation de machines plus récentes.

### La Vente de Carburant

Les volumes en 2016 sont en diminution, essentiellement liée à la baisse des ventes à la CNR, alors que les plaisanciers de passagers ont augmenté leur demande.

Ventes carburants en l	2013	2014	2015	2016
CNR	2 642.31	2 841.32	2 491.99	2 046.48
Capitainerie	831.56	1 034.83	992.34	1 125.42
Plaisanciers Locataires	11 523.90	10 377.40	10 938.20	9 124.39
Plaisanciers Passages	23 615.40	31 827.42	21 643.69	22 413.97
<b>TOTAL</b>	<b>38 613.17</b>	<b>46 080.97</b>	<b>36 066.22</b>	<b>34 710.26</b>

### Les grutages réalisés

ANNEE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de grutage	28	30	31	12	13	22	21	8	21
							Prévision travaux		

### L'utilisation de la rampe de mise à l'eau

ANNEE	2014	2015	2016
Nombre d'utilisations	27	30	13

La baisse de l'utilisation de la rampe à l'eau s'explique par le succès d'un service mis en avant cette année : pour le weekend end, plutôt que de sortir son bateau le soir et le remettre à l'eau le lendemain matin, le plaisancier s'est vu proposer de le laisser sur une place à l'eau pour la nuit. Service qui a permis l'augmentation des nuitées, tout en facilitant la manutention sur le weekend end.

#### e. La participation aux réseaux partenaires

- **L'office du tourisme du Pays Roussillonnais**

L'office du tourisme est un partenaire essentiel du SYRIPEL. Ainsi en 2016 s'est poursuivi le service de mise à disposition des informations touristiques du Pays Roussillonnais via le totem interactif. Cette borne située idéalement entre la capitainerie et les pontons permet aux plaisanciers 7 jours sur 7 et 24h/24 en quelques glissements de doigts de découvrir le panel des possibles sur la Communauté de Communes. Cette présentation s'enrichit aux horaires d'ouverture de la capitainerie de la présentation des brochures du Pays Roussillonnais et des prestataires qui le souhaitent.

Spécifiquement pour 2016, cet été le port a accueilli l'office du tourisme du pays roussillonnais pour une animation axée sur la découverte et la dégustation de jus de fruits de la région, dans

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

le cadre de sa stratégie d'exploitation de la marque du territoire. L'animation a atteint son public : la clientèle de proximité en balade le dimanche. Cette journée a été enrichie de la présence de l'artiste des Roches de Condrieu André MASELLI exposant ces œuvres à la salle de la capitainerie.

- **La Commission de sécurité de la navigation de VNF**

Pour tenir compte des enjeux de sécurité liés au développement du transport et du tourisme fluviaux, la Direction Territoriale Rhône Saône (DTRS) de Voies Navigables de France a mis en place en 2012 une commission de sécurité de la navigation qui est une déclinaison de la commission locale des usagers. Cette commission de sécurité de la navigation est constituée de trois sous-commissions.

Après 3 ans de fonctionnement, il est ressorti le manque de représentant des ports de tourisme. C'est dans cet objectif que VNF a sollicité la Présidente afin d'être le représentant des ports de tourisme dans la commission de sécurité.

Vus les dossiers actuels suivis par le SYRIPEL, la Présidente ne pouvait consacrer du temps à cette Commission, mais l'intérêt en était évident. Aussi ce point a été présenté au Comité syndical du 31 août 2016 puis en séance du 15 novembre, les élus ont choisi Régis VIALATTE, titulaire, et Thérèse COROMPT, suppléante, pour participer à cette commission. Il est demandé à Zakari IFOUZAR, en tant qu'agent technique, de participer aux côtés des élus.

#### **f. Politique Tarifaire**

La politique tarifaire appliquée en 2016 avait été mise à jour à l'automne 2015, en application de la procédure de modification des tarifs et conditions d'usage des outillages dans les ports fluviaux. Concrètement, le conseil syndical en date du 3 novembre a proposé la modification des tarifs du port à compter du 1er janvier 2016.

Pour l'année 2017, une démarche similaire a été mise en place à l'automne 2016. Plus précisément, le Conseil syndical lors de sa séance du 15 novembre a proposé la modification des tarifs du port à compter du 1er janvier 2017, il s'est agi pour l'essentiel d'un arrondissement des montants TTC au dixième d'euros près pour simplifier l'encaissement.

Ce projet de modification des tarifs a été affiché du 18 novembre au 2 décembre dans les endroits les plus fréquentés par les usagers. A l'issue de ce temps de concertation, le SYRIPEL a informé la CNR et VNF de cette démarche, en vue que ces services saisissent Monsieur le Préfet du Département pour une validation définitive.

Les tarifs 2017 sont appliqués dans le respect du principe d'équilibre du budget du Port en vue que les redevances perçues sur les usagers permettent de couvrir les dépenses du service.

Depuis juillet 2012, la prestation électrique n'est plus comprise dans le tarif du port, les plaisanciers disposent d'un compteur individuel avec une facturation établie sur la consommation réelle de l'année.

La tarification du port est homogène allant de la journée à l'année pour permettre aux plaisanciers le libre choix de stationnement et pour répondre exactement à leur besoin.

Suite à cette présentation, Isabelle DUGUA met au vote le rapport d'activités 2016 du SYRIPEL. Le rapport d'activités 2016 est voté à l'unanimité.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

### III. Base de loisirs : préparation de la 1<sup>ère</sup> saison de la nouvelle délégation

#### ○ *Remise en état de la base et point sur les demandes de subventions*

Lors de la précédente séance, des dépenses prévues au contrat DSP (changement du sable par exemple) et des dépenses liées au mauvais entretien lors de la précédente DSP ont été inscrites au budget primitif.

Un point est fait sur l'avancement de la remise en état de la base.

**Des dossiers sont aboutis** : plomberie, climatisation, fluides des panneaux photovoltaïques, sécurité incendie... Le changement de sable a été réalisé semaine du 4 mai par Buffin pour un coût de 8 500 € HT (prévu au budget 8 710 € HT), les années passées le sable était changé un mois plus tard pour rester propre au démarrage de la baignade surveillée. Mais le nouveau délégataire souhaitait que le sable soit propre pour les ponts de mai.

**Des dossiers sont finalisés avec des bons pour accord lancés.** Ainsi a serrurerie est quasiment terminée, reste le grillage autour du PRL et la barrière accès pompier à changer, les bons pour accord signés s'élèvent au total à 9 525,44 € HT, contre 10 498,24 € HT prévu au budget.

L'aire de jeux a nécessité de nouveaux devis avec IDVerde du fait de l'incapacité de Proludic à conduire le chantier (incendie de tout son site le 22 mars 2017). ID Verde dépose l'ancienne structure, non reprise par Romain Valery, et installe une nouvelle aire de jeux pour 11 315,70 € HT. Romain Valery envisageait de déplacer l'aire de jeux, à ses frais. Vus les montants, il abandonne ce projet. L'aire est commandée, l'installation est prévue mi-juin. Pour rappel au budget était prévu un coût de 12 883 € HT pour l'aire de jeux.

Le gardiennage a démarré le premier weekend de mai pour un coût de 15 585,80 € HT, contre 23 000 € HT prévu au budget.

#### **Des dossiers ont besoin de décisions pour aboutir.**

Ainsi, en vue du **marquage du parking**, prévu dans le contrat DSP, Zakari IFOUZAR a fait réaliser deux devis de 2 000 € HT ou 2 200 € HT pour la totalité du marquage. Il est possible de ne faire qu'une partie : les parkings intérieurs (diminution du coût à 1 300 € et place libre pour travaux de la guérite) ? Nathalie RASCLE-BANCEL a contacté ce 3/05 le DSG de Condrieu. Reste à décider qui prend en charge le devis : le SYRIPEL ou la commune de Condrieu. Thérèse COROMPT indique ne pas en avoir discuté au sein de la commune, dans tous les cas elle ne peut réfléchir sur les parkings d'entrée, car ils sont sur la commune de Chonas l'Amballan.

Lors de la rencontre sur la base de loisirs, le nouveau délégataire a abordé la question de la **modification de l'entrée**. Les élus lui avaient alors demandé de préciser son projet, avec devis à l'appui de sa demande. Le nouveau délégataire fait les propositions suivantes :

- Recul permanent de la guérite de 25 m environ
- Création de 3 files d'entrée.
- Mise en place d'une borne pour paiement par carte bleue, raccourcissant le temps de paiement par rapport aux étés derniers, durant lesquels les visiteurs réglaient par chèque ou en monnaie, uniquement.

Isabelle DUGUA a rencontré le Conseil Général, les gendarmeries et la Maire de Chonas l'Amballan le 21 avril dernier, au sujet de la sécurisation de la RD4. A cette occasion, a été lancée l'idée de créer une voie spécifique d'entrée sur la base, plus en amont. Ceci nécessite l'achat d'un chemin actuellement en terre. Madame Lucette GIRARDON-TOURNIER a indiqué qu'elle se rapprocherait du propriétaire et de Vienn'Agglo pour étudier les possibilités d'un tel achat.

A l'issue des discussions, le recul permanent de la guérite apparaît judicieux. La création de deux files d'attente est retenue dès cette année, afin d'augmenter la capacité de stock des voitures

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

hors RD4. La création de 3 files ne convainc pas les élus qui se soucient du risque de créer un goulot d'étranglement difficile à gérer ensuite. Dès 2017, le SYRIPEL exige l'affichage en amont des tarifs comme en 2016 (point inscrit dans le projet de règlement actualisé de la base), afin que les voitures s'engagent dans la file en connaissance de cause. Madame Isabelle DUGUA informe qu'elle prépare un article dans la presse indiquant les modalités d'ouverture et de parkings sur la base pour cette nouvelle saison.

Un premier devis chiffre l'ensemble (hors tranchée et électricité) à 10 000 € HT, coût non prévu au budget primitif. Zakari IFOUZAR fait réaliser plusieurs devis en plus du premier fait par le délégataire et incluant :

- Destruction de la guérite actuelle
- Création d'une guérite en dur de 4 m<sup>2</sup> 25 m plus loin, avec déplacement de la barrière sur le côté ou au milieu des files le coût étant le même. Guérite avec porte acier et serrure 5 points
- Création d'une tranchée pour amener l'électricité qui permettra aussi le paiement par cartes bleues.

Afin que la base ait désormais une adresse postale, Thérèse COROMPT rappelle que la commune de Condrieu a créé une voie mais, pour la rattacher à la RD4, Chonas l'Ambellan doit la nommer aussi. Isabelle DUGUA conseille à Thérèse COROMPT de prendre rapidement attache auprès de Lucette GIRARDON TOURNIER puisqu'une décision de son conseil sera nécessaire.

Régis VIALLATTE demande si sera mis en place la carte bancaire avec paiement par contact, sans taper le code. Ce traitement accéléré du paiement a été aussi proposé lors de la réunion du 21 avril, la question sera transmise au délégataire.

Un premier devis de **vidéo protection** présenté par CAP sécurité a été vu lors du dernier comité syndical. Pour l'instant les demandes d'autres devis n'ont pas abouti. Le coût est non prévu au budget primitif. Le SYRIPEL pourrait demander une subvention à l'Etat.

Pour **les sanitaires et vestiaires du restaurant**, 3D a proposé deux devis, le premier avec extension bureau, le deuxième sans mais avec des sanitaires plus grands. L'extension du bureau n'étant plus d'actualité aux frais du SYRIPEL en tous cas, un autre devis est demandé pour des simples sanitaires et vestiaires.

Comme décidé lors de la précédente séance, **le sablage des murs des chalets et l'enlèvement des mousses des toits n'ont pas été intégrés dans le budget et n'ont pas entraîné de travail du SYRIPEL.**

**Des demandes de subventions ont été travaillées** : la demande faite à la Région porte sur les travaux du port et sur la remise en état de la base. Depuis le vote de la demande de subvention globale auprès de la Région, le dossier a été transmis. Le SYRIPEL n'a pas d'accusé réception technique du dossier. Mais madame Isabelle DUGUA annonce que, suite à une réunion à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages du territoire, **la Région prévoit une subvention de l'ordre de 51 677 € HT.**

L' élu régional référent a conseillé de travailler la piste d'un financement européen, la Région se positionnant plutôt sur les travaux de la base. Nathalie RASCLE-BANCEL et Hermine VOLLE, Responsable des politiques contractuelles de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, ont travaillé cette piste qui ne peut pas aboutir.

La Maison du territoire de Vienne, lors d'une réunion technique sur les demandes de subvention pour la conférence territoriale, indique oralement l'impossibilité d'un dépôt sur les lignes départementales.

Enfin après recherche, l'aide de la CAF Isère ou Rhône ne peut pas aboutir car les aides aux aires de jeux ne sont possibles qu'en complément d'une garderie déjà présente sur la commune.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)



○ **Actualisation du règlement intérieur et dossier réglementaire**

En 2016, suite à la réunion sécurité organisée par la Sous-Préfecture, un dossier réglementaire avait été mis en place, il comportait : POSS remis par le délégataire pour la saison, arrêtés des communes concernées, règlement de la base et marchés des sociétés de gardiennage.

Ce dossier sera à nouveau produit pour la saison 2017. En effet en réunion du 21 avril, les gendarmeries ont souligné le bon fonctionnement de 2016. Il incombe au SYRIPEL dans un premier temps d'actualiser le règlement intérieur de la base de loisirs. Le projet a été remis avec la note de synthèse. Les modifications portent sur :

- Les horaires d'ouverture de la base portés à 22h au lieu de 21h en 2016, comme convenu lors des négociations pour la nouvelle DSP
- L'affichage des tarifs pour préciser leur affichage en amont du paiement du parking
- La fiche d'accueil des groupes, actualisée par le nouveau délégataire.

Isabelle DUGUA précise que le délégataire a demandé que le gardiennage soit assuré par le SYRIPEL dès 21h, elle a refusé que le SYRIPEL assure le gardiennage de la base fermée et que l'horaire de fermeture de 22h avait été calé dans les négociations avec le délégataire.

Suite à cette présentation, Isabelle DUGUA met au vote le projet de règlement intérieur actualisé de la base de loisirs. Le règlement intérieur actualisé est voté à l'unanimité.

#### **IV. Port**

○ **Avancement des projets de l'aire de carénage et du dragage**

**Concernant le dragage**, suite au passage en CODERST du Rhône et au CODERST de l'Isère, le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation du dragage a été soumis à Isabelle DUGUA par la DREAL. Ce projet posait souci quant aux conditions de contrôle de l'ammonium. Après allers-retours avec le maître d'œuvre, un nouveau projet a pu être validé. La DREAL indique une dizaine de jours nécessaire pour obtenir les signatures des préfets concernés.

Parallèlement, le marché a été relancé pour le dragage du fond du port, il est clos depuis le 18 avril 2017. Le 21 avril 2017, le maître d'œuvre a présenté son rapport d'analyse des 4 offres soumises par TOURNAUD, ECO SYSTEMES DE DRAGAGE, BUESA et MARC SA. Par délégation, la Présidente a choisi l'entreprise mieux-disante BUESA pour un montant de 122 500 € HT et une réalisation du dragage d'ici le 30 juin 2017.

Le rapport d'analyse des offres est remis aux élus en séance.

**Quant aux travaux de l'aire de carénage**, une rencontre a eu lieu ce mercredi 3 mai avec Buffin et 3D : la cuve de rétention d'eau avant la centrale de traitement ne pas être posée car il y a de l'eau à partir d'1,80 de fond.

Pour rappel, ces travaux sont l'aboutissement d'années de préparation, initialement sous maîtrise d'œuvre de la CNR. A l'automne 2016, ce projet a connu une véritable accélération à partir du moment où les élus ont décidé de dissocier sa réalisation de celle du dragage, dont l'aboutissement rapide paraissait alors très compromis. Ce projet avait été retravaillé, non sur le fond où toutes les préconisations demandées par la CNR ont bien sûr été conservées, notamment celle sur l'installation d'une cuve de rétention des eaux capable de contenir les eaux de ruissellement sur l'aire en cas de pluie décennale durant une vingtaine de minutes.

Enfin, un appel d'offres a été lancé le 4 novembre 2016, il était constitué de deux lots : un lot VRD et un lot de centrale de traitement des eaux.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

Les élus, à l'unanimité, ont retenu l'offre de BUFFIN TP pour un montant de 85 000 € HT, le 21 décembre 2016, pour le lot de centrale de traitement des eaux. Les deux offres retenues et le cahier des charges avaient été bien sûr envoyés en temps voulu à la CNR. Le chantier a ainsi pu démarrer au printemps 2017.

Suite à la réunion de chantier n°11, une grosse difficulté est apparue : l'entreprise ne peut pas installer la cuve de rétention des eaux. Cette cuve cylindrique est longue de 17 m et haute de 2,90 m, elle doit être enterrée totalement, or l'entreprise rencontre de l'eau alors qu'elle doit encore creuser 2,50m.

Si l'entreprise a prévu un peu de suintement et une pompe légère, elle n'a pas prévu un tel effleurement.

Le rabattage est évalué à 64 000 € HT. Aucun coût de rabattage n'était prévu au marché. Un carottage avait été fait pour vérifier l'état de pollution des sols, à proximité de la station de carburants (à l'autre bout de l'aire de carénage par rapport à l'implantation prévue de la station de traitement). Le carottage avait alors eu lieu jusqu'à 4 m avant d'être arrêtée par l'eau, cette fois l'entreprise Buffin est arrêtée à 1,5m. Thérèse COROMPT pointe qu'une étude hydraulique est désormais obligatoire, elle s'étonne qu'une telle étude n'est pas été réalisée.

Les élus réfléchissent à la possibilité de ne plus enterrer la cuve. Mais les eaux de ruissellement seront regroupées à l'entrée de la cuve par écoulement gravitationnaire et tous les réseaux sont désormais préparés (lot 1), une pompe de relevage à l'entrée de la cuve ne semble pas non plus possible puisque cette cuve a pour fonction de contenir les eaux en cas de difficulté sur la station de traitement qui a déjà des pompes de relevage.

A aussi été réfléchi la possibilité de travailler avec du béton immergé mais il semble que cette technique ne soit pas possible sur les 2,50 m encore à creuser.

Martin DAUBREE pose la question du remplacement de la cuve de 17 m par deux cuves plus petites qui pourraient alors peut-être être immergées plus facilement. Cette piste n'a pas été envisagée lors de la réunion avec le maître d'œuvre et l'entreprise, elle sera posée après la séance du comité syndical.

Les élus estiment que 3D doit faire jouer son assurance et notent que la CNR avait validé le dossier techniquement.

Les élus ont décidé à l'unanimité

- D'une part de saisir Groupama, ce qui a été fait avec un dossier ouvert le jeudi 11 mai. Dans un premier temps une expertise juridique devrait être mis en place avec le cabinet Petit, expertise prise en charge par Groupama.
- Et d'autre part d'alerter la CNR, dans un souci de conformité à notre cahier des charges et dans un souhait de solliciter leur conseil technique et leur appui financier. Ceci a été fait par mail le 12 mai à destination du secrétariat de Mme FORCHERON, secrétariat qui a indiqué son absence et la prise en charge du dossier par Mme PEYRE. Une nouvelle démarche a été entreprise auprès de M. ORVOEN, Directeur Régional. La réunion est calée au 1<sup>er</sup> juin après-midi.

#### ○ **Actualisation du règlement intérieur**

Suite au lancement des travaux de l'aire de carénage, un service profondément modifié sera opérationnel à l'été. D'ores et déjà il convient d'actualiser le règlement du port pour afficher l'aire de carénage en tant que telle. Le SYRIPEL devra définir une proposition, ensuite soumise via la CNR à VNF pour approbation.

Le projet de règlement est remis en séance. Isabelle DUGUA propose de ne pas décider lors de cette séance mais de partager ensemble la logique de cette actualisation : au lieu d'instaurer un

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)

règlement isolé de l'aire de carénage, le règlement du port, datant de 2008, serait actualisé avec la création d'un chapitre dédié à l'aire de carénage et la création d'un chapitre dédié au parc à bateaux, parc existant depuis 2011.

Régis VIALLATTE note que le nombre grandissant de résidents pose souci dans de nombreux ports. Zakari IFOUZAR indique que sur Paris, par exemple, les contrats sont sur 11 mois et non sur 12, obligeant ainsi à la navigation. Régis VIALLATTE propose de demander lors des réunions VNF comment les autres ports gèrent ce problème.

Isabelle DUGUA soumettra le projet de règlement au vote, lors de la prochaine séance.

○ **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le comptable public indique ne pas avoir pu recouvrer les titres auprès de Paris Mathieu du fait d'absence de réponse écrite formalisée par le SYRIPEL alors que Paris Matthieu met en question la validité des titres émis depuis 2013 (bateau Guatelia dont la vente a été annulée). Le comptable public demande en conséquence l'admission en non-valeur des titres afférents pour un montant global de 8 027.90 €. Nathalie RASCLE-BANCEL rappelle qu'aucun contrat n'avait été signé avec ce plaisancier. Isabelle DUGUA demande si ce cas est unique. Nathalie RASCLE-BANCEL indique que durant environ 18 mois à cette date, aucun contrat n'aurait été mis en place entre les plaisanciers et le SYRIPEL. Puis la contractualisation a été remise en place.

La demande du comptable public a eu lieu fin 2016, mais un tel montant n'était pas inscrit au budget 2016. Lors de l'élaboration du budget 2017, la ligne a été approvisionnée suffisamment pour répondre à cette demande.

Néanmoins, les élus décident à l'unanimité de ne pas accepter l'admission en non-valeur, tant qu'il n'y a pas décision de justice indiquant l'insolvabilité de M. Paris Matthieu.

## V. Questions diverses

Zakari IFOUZAR indique que lors d'une réunion de chantier pour l'aire technique, l'entreprise MOLINA a souhaité acheter 600 m<sup>3</sup> de remblais au SYRIPEL. Quelle est la position des élus sur cette demande ?

Thérèse COROMPT alerte qu'il faut veiller à la destination de la terre, un privé ne peut pas la récupérer ensuite. Isabelle DUGUA pointe que le SYRIPEL ne peut pas vendre de la terre dont il n'est pas propriétaire, il n'est que sous-concessionnaire.

Cette question est l'occasion de signaler que, gracieusement, Molina a créé un chemin de terre le long de l'aire de carénage pour que le couple DEVAISON, résidents âgés, puisse accéder à leur bateau le temps des travaux, en effet jusqu'alors ils accédaient via l'aire technique. Molina pourrait remettre en état l'ensemble du chemin partant de l'aire technique.

Isabelle DUGUA indique aussi son projet d'une aire de remise en forme en pointe de la presqu'île, profitant ainsi de la vue sur le fleuve.

Thérèse COROMPT souligne la nécessité de travailler de concert avec la CNR sur un tel projet. Nathalie RASCLE-BANCEL indique qu'une réunion annuelle doit être tenue avec la CNR sur l'ensemble de l'activité et sur les projets. Francis CHARVET conclue que cette réunion serait à organiser, maintenant que le rapport d'activités est voté. Isabelle DUGUA souligne que ce rapport sera aussi à présenter à la CCPR, demandeuse.

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : [syripel@orange.fr](mailto:syripel@orange.fr)